



TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA
Direction des Services de l'Agriculture, de la Forêt et de la pêche
Bureau d'Inspection Vétérinaire, Alimentaire et Phytosanitaire
BP 19 MATA-UTU 98600 WALLIS ET FUTUNA
Tél. : (681) 72 28 34 - Mél : bivap@agripeche.wf

CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE N° 2021/BIVAP/10

DE : Organisation de protection des végétaux

BIVAP – Bureau d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire

A : Organisation de protection des végétaux de

SIVAP – Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire

Il est certifié que les produits végétaux ci-après désignés ont été inspectés et sont estimés indemnes d'ennemis dangereux pour les végétaux, selon les règles établies par la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux.

Exportateur

Destinataire

Désignation du ou des produit(s) Noms scientifiques - nombre

Si permis d'importation correspondant : N° de permis d'importation et date

Origine

Provenance

Pays Destinataire

Déclarations additionnelles

Bois, Sciage de bois, Bois de placage, Bois déroulés et agglomérés à base de bois :

- écorçage complet,
- absence de toute trace de pourriture, d'échauffure ou d'insecte parasite,
- absence de trace de tout matériel végétal (tel que lianes, mousses, lichens etc...)
- attestation d'un traitement, dans le pays de provenance, par autoclavage ou trempage avec des produits agréés.

Indication du produit et du dosage à inscrire sur le certificat phytosanitaire.

Traitement

Produit utilisé (matière active)			
Concentration			
Durée			
Température			
Date de Traitement			

Date d'exportation

Mode de transport

--	--

Lieu de délivrance :

Date :

Nom, prénom et signature du certificateur autorisé :